AVERTISSEMENT EXTRAIT DE ROLE

Taxes communales **ADMINISTRATION COMMUNALE DE** MONS

sur(01) L'ENLEVEMENT DES IMMONDICES-TRAITEMENT DES IMMONDICES

(41) LES IMMEUBLES RELIES AU RESEAU D'EGOUTS

Commune : 53053	**Exercice fiscal** : 2025
Réf 2025 01 01	**Article de rôle** : 032144
2025 41 01	029269

Règlement arrêté par le conseil communal

le (01)16/09/2025 (41)16/09/2025

modifié le

et le

Date de l'exécutoire du rôle :

(01)11/12/2025 (41)11/12/2025

Par : LE COLLEGE COMMUNAL

Envoyé sans frais le 13/02/2026

Recette : RUE DES SOEURS NOIRES, 4
7000 MONS

Monsieur Okenge Okoko Henri

RUE DU PONT DE PIERRE (C.) 3

7033 CUESMES

Le Directeur Financier :
FERRARI Jean-Pierre

Pour tout contact : voir au bas de la synthèse au verso

Matricule : 83052233903

Heures d'ouvertures : 9H-12H/14H-16H. Fermé le jeudi après-midi.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

1. Les règles relatives au recouvrement, aux intérêts de retard et moratoires, aux poursuites, aux privilèges, à l'hypothèque légale et à la prescription en matière d'impôts d'Etat sur le revenu, sont rendues applicables aux impositions communales.
2. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS: le redevable doit s'adresser par écrit au Collège communal ou se présenter personnellement au service des Finances-taxes.
3. RECLAMATIONS: le redevable peut introduire une réclamation auprès du
 COLLEGE COMMUNAL
 HOTEL DE VILLE GRAND PLACE
 7000 MONS
 qui agit en tant qu'autorité administrative.
 La réclamation doit, à peine de nullité, être introduite par écrit et doit, sous peine de déchéance, être introduite dans les douze mois à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle. Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :
 1) les noms, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie ;
 2) l'objet de la réclamation et un exposé des faits et moyens.
4. VOS DONNEES PERSONNELLES SONT ENREGISTREES PAR L'ADMINISTRATION A DES FINS DE TRAITEMENT AUTOMATISE ET SERONT UTILISEES EXCLUSIVEMENT A DES FINS FISCALES. Conformément aux dispositions de la loi du 8/12/1992, vous avez le droit de prendre connaissance des informations vous concernant et d'en demander la rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission pour la Protection de la vie privée, Rue de la Régence, 61 à BRUXELLES.

NOM DU CONTRIBUABLE ET ADRESSE DE TAXATION

Okenge Okoko Henri
1073 RUE DU PONT DE PIERRE (C.),3
7033 CUESMES Monsieur

UNITES IMPOSABLES	TAUX	MONTANTS
1 ANNEE IMMOND.	208,00	208,00
1 ANNEE EGOUTS	71,80	71,80
- REDUCT.VALEUR SACS INCLUS SERVICE MINIMUM		- 15,00
	SOLDE	+264,80

DATE ULTIME DE PAIEMENT

13/04/2026

Pour le paiement, utilisez EXCLUSIVEMENT la formule spéciale ci-dessous.

{avu53053b}

03

+264,80+

Okenge Okoko Henri
RUE DU PONT DE PIERRE (C.) 3
7033 CUESMES

B E 5 0 0 9 7 1 5 5 5 5 1 0 1 8

G K C C B E B B

Administration Communale
DE ET A
MONS

+++099/5032/35146+++